

Pour le Gouvernement du Royaume de Belgique :  
[For the Government of the Kingdom of Belgium:]<sup>1</sup>

[RITTVEGER DE MOOR]<sup>2</sup>

Pour le Gouvernement du Royaume de Danemark :  
[For the Government of the Kingdom of Denmark:]

[KLAUS DAHLGAARD]

Pour le Gouvernement du Royaume d'Espagne :  
[For the Government of the Kingdom of Spain:]

[CARMEN DE ANDRÉS CONDE]

Pour le Gouvernement de la République Française :  
[For the Government of the French Republic:]

[MICHEL DE BONNECORSE]

Pour le Gouvernement de la République Irlandaise :  
[For the Government of the Irish Republic:]

[THOMAS D. LYONS]

Pour le Gouvernement de la République Islandaise :  
[For the Government of the Icelandic Republic:]

[HARALDUR KRÖYER]

Pour le Gouvernement du Royaume de Norvège :  
[For the Government of the Kingdom of Norway:]

[JENS BREIVIK]

Pour le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas :  
[For the Government of the Kingdom of the Netherlands:]

[VEGELIN VAN CLAERBERGEN]

---

<sup>1</sup> Le texte entre crochets a été traduit par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies — The text within brackets was translated by the Secretariat of the United Nations.

<sup>2</sup> Les noms des signataires donnés entre crochets étaient illisibles et ont été fournis par le Gouvernement français — Names of signatories appearing between brackets were not legible and have been supplied by the French Government.

Pour le Gouvernement de la République Portugaise :  
[For the Government of the Portuguese Republic:]

[LUIS GASPARD DA SILVA]

30 juin 1986

Pour le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne :  
[For the Government of the Federal Republic of Germany:]

[FRANZ JOACHIM SCHOELLER]

Pour le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord :  
[For the Government of the United Kingdom of Great Britain  
and Northern Ireland:]

[PHILIP JOHN WESTON]

Pour le Gouvernement du Royaume de Suède :  
[For the Government of the Kingdom of Sweden:]

[CARL LIDBOM]

Pour la Communauté Economique Européenne :  
[For the European Economic Community:]

[VEGELIN VAN CLAERBERGEN]

30 juin 1986

Pour le Gouvernement d'Irlande :  
[For the Government of Ireland:]

[THOMAS D. LYONS]

27.06.86

## ACTE FINAL

## I

Les représentants des Gouvernements de la République Fédérale d'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de l'Irlande, de l'Islande, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, de la Suède; les représentants de la Communauté Economique Européenne; l'observateur du Luxembourg ont participé sur l'invitation du Gouvernement Français à une Conférence diplomatique chargée de mettre au point le texte d'un Protocole amendant la Convention pour la Prévention de la Pollution Marine d'Origine Tellurique.

La Conférence s'est tenue à Paris au Centre des Conférences Internationales le 26 mars 1986.

M. de Bonnecorse, Président de la Délégation française a été élu Président.

M. Jonkheer Max Vegelin van Claerbergen, Président de la Délégation néerlandaise a été élu Vice-Président.

A la suite de ses délibérations, la Conférence a adopté un Protocole amendant la Convention pour la Prévention de la Pollution Marine d'Origine Tellurique, qui est annexé au présent acte final.

En ce qui concerne la signature ou l'adhésion de la Communauté Economique Européenne, la Conférence a pris acte du fait que dans la Communauté Economique Européenne les compétences nécessaires à l'exécution du Protocole, peuvent appartenir selon les cas soit à ses Etats membres, soit à ladite Communauté à laquelle il appartient de notifier la répartition de ces compétences selon ses procédures internes.

A ce sujet, la Conférence a pris note de la déclaration formulée par les représentants de la France, l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal, la République Fédérale d'Allemagne, du Royaume de Belgique, Royaume de Danemark, Royaume d'Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, selon laquelle ceux-ci ont signé le présent Acte final et ont signé ou signeront ledit Protocole amendant la Convention de Paris de 1974 sans préjudice des compétences qu'exerce la Communauté Economique Européenne dans les matières objet dudit Protocole.

La Conférence a pris note de la déclaration du représentant du Danemark qui a fait savoir que les Gouvernements locaux des îles Féroé et du Groënland n'ont pas encore arrêté leur position définitive sur l'amendement. En conséquence, la signature danoise sera à titre provisoire en ce qui concerne l'application de la Convention aux îles Féroé et au Groënland.

## II

La Conférence diplomatique sur le Protocole d'amendement de la Convention pour la Prévention de la Pollution Marine d'Origine Tellurique

Décide

D'ouvrir le Protocole à la signature à partir du 26 mars 1986.

D'autoriser le Gouvernement de la République Française à publier l'Acte final et le texte du présent Protocole dans ses versions française et anglaise.

EN FOI DE QUOI les représentants suivants ont signé l'acte final.

FAIT à Paris ce 26 mars 1986 en un seul exemplaire original dans chacune des deux langues officielles de la Conférence; exemplaire qui sera conservé dans les Archives du Gouvernement de la République Française qui en remettra une copie certifiée conforme à tous les autres Gouvernements et Organisations et Instituts Internationaux ayant participé à la Conférence.

*[Pour les signatures, voir p. 503 du présent volume.]*

Pour le Gouvernement du Royaume de Belgique :  
[For the Government of the Kingdom of Belgium:]<sup>1</sup>

[RITTWEGER DE MOOR]<sup>2</sup>

Pour le Gouvernement du Royaume de Danemark :  
[For the Government of the Kingdom of Denmark:]

[KLAUS DAHLGAARD]

Pour le Gouvernement du Royaume d'Espagne :  
[For the Government of the Kingdom of Spain:]

[CARMEN DE ANDRÉS CONDE]

Pour le Gouvernement de la République Française :  
[For the Government of the French Republic:]

[MICHEL DE BONNECORSE]

Pour le Gouvernement de la République Irlandaise :  
[For the Government of the Irish Republic:]

[THOMAS D. LYONS]

Pour le Gouvernement de la République Islandaise :  
[For the Government of the Icelandic Republic:]

[HARALDUR KRÖYER]

Pour le Gouvernement du Royaume de Norvège :  
[For the Government of the Kingdom of Norway:]

[JENS BREIVIK]

Pour le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas :  
[For the Government of the Kingdom of the Netherlands:]

[VEGELIN VAN CLAERBERGEN]

---

<sup>1</sup> Le texte entre crochets a été traduit par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies — The text within brackets was translated by the Secretariat of the United Nations.

<sup>2</sup> Les noms des signataires donnés entre crochets étaient illisibles et ont été fournis par le Gouvernement français — Names of signatories appearing between brackets were not legible and have been supplied by the French Government.

Pour le Gouvernement de la République Portugaise :  
[For the Government of the Portuguese Republic:]

[MANUEL DOS SANTOS MOREIRA DE ANDRADE]

Sans pouvoirs et donc sans réserve<sup>1</sup>

Pour le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne :  
[For the Government of the Federal Republic of Germany:]

[*Illisible — Illegible*]

Pour le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord :  
[For the Government of the United Kingdom of Great Britain  
and Northern Ireland:]

[PHILIP JOHN WESTON]

Pour le Gouvernement du Royaume de Suède :  
[For the Kingdom of Sweden:]

[CARL LIDBOM]

Pour la Communauté Economique Européenne :  
[For the European Economic Community:]

[*Illisible — Illegible*]

Pour le Grand Duché de Luxembourg :  
[For the Grand Duchy of Luxembourg:]

[G. SAUTER]

---

<sup>1</sup> Without powers and therefore subject to reservation.